



FLASH INFO – 24 février 2026

Suppression des fiches d'opérations standardisées BAR-EQ-110 « Luminaire à modules LED avec dispositif de contrôle pour les parties communes », BAT-EQ-127 « Luminaire à modules LED » et IND-BA-116 « Luminaires à modules LED » et recensement des opérations engagées

L'arrêté du 23 février 2026 portant suppression des fiches d'opérations standardisées portant les références BAR-EQ-110, BAT-EQ-127 et IND-BA-116, dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie a été publié au *Journal officiel* aujourd'hui.

Cette suppression fait suite à de nombreux signalements adressés à la DGEC, notamment s'agissant d'études de dimensionnement manifestement non-conformes : surdimensionnement de la puissance de l'éclairage, installation de nouveaux luminaires sans remplacement de luminaires existants, etc. La DGEC étudiera attentivement toutes les demandes de CEE correspondantes.

En application de l'article 2 de l'arrêté susmentionné, les demandeurs de certificats doivent transmettre les listes des opérations **engagées au plus tard le 24 février 2026** au titre des **fiches d'opérations standardisées BAR-EQ-110, BAT-EQ-127 et IND-BA-116, dans leurs différentes versions** (cf. l'indication de la version dans l'intitulé de la partie A annexée à la fiche), **dont la demande de certificats d'économies d'énergie n'a pas été déposée avant le 25 février 2026.**

Ces listes sont à transmettre sous dix jours calendaires, soit **d'ici le 6 mars 2026**. Toutefois, s'agissant uniquement des opérations dont les bénéficiaires sont l'Etat, les collectivités territoriales, les groupements de collectivités territoriales et leurs établissements publics, les listes peuvent être transmises dans un délai de 21 jours calendaires, soit d'ici le **17 mars 2026**.

Les listes doivent suivre les modèles indiqués dans les fichiers Excel les modèles intitulés respectivement « Modèle Tableau de recensement des engagements BAR-EQ-110 », « Modèle Tableau de recensement des engagements BAT-EQ-127 » et « Modèle Tableau de recensement des engagements IND-BA-116 » disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/operations-standardisees-deconomies-denergie#recensement-des-operations-engagees-9>

Les listes sont à transmettre par le demandeur de certificats au ministre chargé de l'énergie, à l'adresse suivante : cee@developpement-durable.gouv.fr.

Les demandeurs intituleront leurs mails et leurs fichiers de la manière suivante :

- « Nom du demandeur - Tableau de recensement des engagements BAR-EQ-110 », ou
- « Nom du demandeur - Tableau de recensement des engagements BAT-EQ-127 », ou
- « Nom du demandeur - Tableau de recensement des engagements IND-BA-116 ».

Il convient de lire attentivement l'onglet « **Lisez-moi** » avant de renseigner les fichiers.